

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Modalités de paiement :

30% des frais de stages et ateliers doivent être réglés à l'inscription. Le solde des frais de stages/ateliers ou tout autre évènement organisé par l'Institut Provençal d'Aromatologie et de Bien-Être en Luberon doivent être réglés par chèque à l'ordre de l'Institut ou par virement bancaire 10 jours avant la date du 1^{er} jour de l'évènement.

2. Annulation ou report de stage :

A. Désistement ou annulation d'inscription de la part des participants :

50% du montant versé sera remboursé si les participants nous préviennent au moins 5 jours avant la date du 1^{er} jour de l'évènement. Dans le cas contraire, L'Institut se réserve le droit de conserver la totalité du versement effectué.

B. Annulation de notre part :

Tous les montants versés seront remboursés intégralement. Aucun dédommagement n'est envisagé et ne peut être réclamé par les participants.

3. Cessation anticipée de la formation, abandon en cours de stage :

Tout évènement commencé et abandonné en cours du fait du stagiaire est intégralement dû, et aucun remboursement ne sera effectué.

4. Documents fournis par l'Institut :

Outre les documents pédagogiques, l'institut s'engage à fournir :

- *une facture de la formation dispensée sur demande*
- *une attestation de participation à la formation (certificat remis)*

5. L'hébergement et les repas : *Ceux-ci ne sont pas compris dans les tarifs.*

6. Lieux de la formation :

Les formations peuvent se dérouler sur des sites différents :

- *En plein cœur du Parc Naturel régional du Luberon, au Hameau de Agnels, route de Buoux, 84400 Apt, ou à l'Auberge des Seguins à Buoux à côté d'Apt.*
- *Montpellier*
- *Autres*